Sourate N° 93 : Aḍ-Ḍuḥâ - le Jour montant

(mecquoise, nombre de versets : 11, ordre chronologique : 11)

سُورَةُ الضُّحَىٰ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

﴿ وَالضُّحَىٰ ﴿١﴾ وَاللَّيْلِ إِذَا سَجَىٰ ﴿٢﴾ مَا وَدَّعَكَ رَبُّكَ وَمَا قَلَىٰ ﴿٣﴾ وَلَلْآخِرَةُ خَيْرٌ لَّكَ مِنَ الْأُولَىٰ ﴿٤﴾ وَلَسَوْفَ يُعْطِيكَ رَبُّكَ فَتَرْضَىٰ ﴿٥﴾ أَلَمْ يَجِدْكَ يَتِيمًا فَآوَىٰ ﴿٦﴾ وَوَجَدَكَ ضَالًّا فَهَدَىٰ ﴿٧﴾ وَوَجَدَكَ عَائِلًا فَأَغْنَىٰ ﴿٨﴾ فَأَمَّا الْيَتِيمَ فَلَا تَقْهَرْ ﴿٩﴾ وَأَمَّا السَّائِلَ فَلَا تَنْهَرْ ﴿١٠﴾ وَأَمَّا بِنِعْمَةِ رَبِّكَ فَحَدِّثْ ﴿١١﴾ ﴾

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

« (1). Par le jour montant ! (2). Et par la nuit quand elle couvre tout ! (3). Ton Seigneur ne t'a ni abandonné, ni détesté. (4). La vie dernière t'est, certes, meilleure que la vie présente. (5). Ton Seigneur t'accordera assurément [Ses faveurs] et tu seras alors satisfait. (6). Ne t'a-t-Il pas trouvé orphelin, alors Il t'a accueilli ? (7). Ne t'a-t-Il pas trouvé égaré, alors Il t'a guidé ? (8). Ne t'a-t-Il pas trouvé pauvre, alors Il t'a enrichi ? (9). L'orphelin, donc, ne le maltraite pas. (10). Quant au demandeur, ne le repousse pas. (11). Et quant au bienfait de ton Seigneur, proclame-le. »

Les circonstances de révélation de cette sourate

Jundub rapporte : « Le Prophète ﷺ tomba un jour malade si bien qu'il dut délaisser ses prières nocturnes pendant une ou deux nuits. Une femme vint lui rendre visite et lui dit : "Ô Muḥammad, il semble que ton diable t'a abandonné !" C'est alors qu'Allah révéla : « **Par le jour montant ! Et par la nuit quand elle couvre tout ! Ton Seigneur ne t'a ni abandonné, ni détesté.** » »[1454] Il semble, selon certains, que cette femme n'était autre qu'Umm Jamîl, épouse d'Abû Lahab.

[1454] Aḥmad (4/312), *Fatḥ Al-Bârî* (3/11, 8/580, 581, 619), Muslim (3/1421, 1422), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (9/272), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/517), Aṭ-Ṭabarî (24/585, 586).

Al-Aswad Ibn Qays rapporte de Jundub que Jibrîl tarda à rendre visite au Prophète ﷺ si bien que les polythéistes dirent qu'Allah avait abandonné le Prophète ﷺ. C'est alors que ces versets furent révélés.[1455]

Le serment d'Allah (V1-4)

﴿ **Par le jour montant ! Et par la nuit quand elle couvre tout !** ﴾ Ces créations divines tendent à prouver l'omnipotence du Créateur.

Ces versets sont similaires aux suivants :

﴿ وَٱلَّيۡلِ إِذَا يَغۡشَىٰ ۝١ وَٱلنَّهَارِ إِذَا تَجَلَّىٰ ۝٢ ﴾

﴿ **Par la nuit quand elle enveloppe tout ! Par le jour quand il éclaire !** ﴾[1456]

﴿ **Ton Seigneur ne t'a ni abandonné** ﴾, délaissé, ﴿ **ni détesté** ﴾.

﴿ **La vie dernière t'est, certes, meilleure que la vie présente.** ﴾ L'au-delà est bien meilleur que ce bas-monde. D'ailleurs, le Prophète ﷺ était le plus ascète des hommes, si bien que lorsque, à la fin de sa vie, il eut le choix entre demeurer dans ce monde et gagner le Paradis, ou retourner immédiatement auprès d'Allah, il fit le second choix.

'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd رضي الله عنه rapporte d'ailleurs qu'il vit le Messager d'Allah ﷺ allongé sur une natte qui lui laissa des marques sur le flanc. Il lui dit alors : « Ô Messager d'Allah, laisse-nous te donner quelque chose de plus confortable ! » Le Prophète ﷺ répondit : « **Qu'ai-je à faire de ce monde ! Je ne suis, par rapport à ce bas-monde, que comme un cavalier assis à l'ombre d'un arbre, qu'il laisse ensuite pour s'en aller.** »[1457]

Les faveurs dont bénéficiera le Messager d'Allah ﷺ dans l'au-delà (V5)

﴿ **Ton Seigneur t'accordera assurément [Ses faveurs] et tu seras alors satisfait** ﴾, Allah couvrira Son Prophète de grâce dans l'au-delà, si bien qu'il sera honoré et satisfait pour sa communauté. Parmi ces bienfaits, citons le fleuve de Kawthar, dont les rives sont surmontées de coupoles en perles creuses et dont le limon a l'odeur du musc, comme nous le verrons dans l'exégèse de la sourate qui porte son nom, si Allah le veut.

[1455] At-Tabarî (24/486). Voir aussi une autre narration similaire : At-Tabarî (24/484), Al-Qurtubî (20/91).

[1456] S92 V1-2. Voir aussi S6 V96.

[1457] Ahmad (1/391), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (7/48), Ibn Mâjah (2/1376).

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que les trésors qui allaient être accordés à la communauté du Prophète ﷺ après sa mort lui furent présentés et il en fut satisfait. Puis, Allah révéla : ﴿ **Ton Seigneur t'accordera assurément [Ses faveurs] et tu seras alors satisfait.** ﴾ Au Paradis, Allah lui accordera en effet un million de palais, chacun d'eux empli d'épouses et de serviteurs.[1458]

Les faveurs accordées au Prophète ﷺ dans ce bas-monde (V6-8)

Puis, le Très-Haut mentionne les grâces qu'Il a accordées à Son Messager Muhammad ﷺ dans ce bas-monde en disant : ﴿ **Ne t'a-t-Il pas trouvé orphelin, alors Il t'a accueilli ?** ﴾ En effet, Muhammad ﷺ perdit son père alors qu'il n'était pas encore né, avant de perdre sa mère, Âmina Bint Wahb, à l'âge de six ans. Il fut ensuite élevé par son grand-père, 'Abdu-l-Muttalib, qui mourut lorsque Muhammad ﷺ avait huit ans. Son oncle Abû Tâlib s'occupa alors de lui, ne cessant de le soutenir et de le protéger, jusqu'à ce que, à quarante ans, Muhammad fût investi de la mission prophétique.

Abû Tâlib perdit la vie peu avant l'émigration du Prophète ﷺ à Médine. Il resta attaché au culte des idoles, selon le décret divin. Après sa mort, les polythéistes eurent la voie libre et se mirent à intensifier leurs persécutions à l'égard du Prophète ﷺ, ce qui mena à l'ordre divin d'émigrer. A Médine, le Prophète ﷺ reçut la protection des Aws et des Khazraj.

﴿ **Ne t'a-t-Il pas trouvé égaré, alors Il t'a guidé ?** ﴾ Allah dit dans cet autre verset :

﴿ وَكَذَٰلِكَ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ رُوحًا مِّنْ أَمْرِنَا ۚ مَا كُنتَ تَدْرِى مَا ٱلْكِتَٰبُ وَلَا ٱلْإِيمَٰنُ وَلَٰكِن جَعَلْنَٰهُ نُورًا نَّهْدِى بِهِۦ مَن نَّشَآءُ مِنْ عِبَادِنَا ۚ ﴾

﴿ **Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un Esprit provenant de Notre ordre. Tu n'avais aucune connaissance du Livre ni de la foi, mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs. (...)** ﴾ [1459]

﴿ **Ne t'a-t-Il pas trouvé pauvre, alors Il t'a enrichi ?** ﴾ Tu étais pauvre, avec des enfants à charge, puis Allah t'a mis à l'abri du besoin, te faisant passer du statut du pauvre plein d'endurance au riche plein de reconnaissance.

[1458] At-Tabarî (24/487), chaîne authentique jusqu'à Ibn 'Abbâs.
[1459] S42 V52.

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« La richesse ne consiste pas en l'abondance de biens, mais la vraie richesse est celle de l'âme. »**[1460]

Il a dit aussi, d'après 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amr ﷺ : **« Bienheureux est celui qui s'est soumis [à l'islam], a obtenu de quoi satisfaire ses besoins et s'est contenté de ce qu'Allah lui a accordé ! »**[1461]

Comment être reconnaissant pour ces bienfaits ? (V9-11)

﴿ **L'orphelin, donc, ne le maltraite pas.** ﴾ Tout comme tu as été accueilli par la grâce d'Allah lorsque tu étais orphelin, ne rejette pas l'orphelin et ne le méprise pas, mais accueille-le avec bienfaisance et générosité. Qatâda affirme : « Traite-le à la manière d'un père affectueux et gentil. »[1462]

﴿ **Quant au demandeur, ne le repousse pas.** ﴾ Ne repousse pas celui qui vient t'interroger pour être bien guidé. Qatâda estime que ce verset fait allusion au pauvre, qu'il faut traiter avec miséricorde et douceur.[1463]

Ibn Ishâq explique quant à lui qu'il s'agit de ne pas faire preuve d'orgueil, d'avarice et de rudesse envers les faibles serviteurs d'Allah.

﴿ **Et quant au bienfait de ton Seigneur, proclame-le** ﴾, Lui qui t'a enrichi alors que tu étais dans le besoin. Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« N'est pas reconnaissant envers Allah celui qui ne remercie pas les gens. »**[1464]

Selon Jâbir ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : **« Celui qui obtient un don et le mentionne se sera montré reconnaissant, mais s'il le dissimule, il se sera montré ingrat. »**[1465]

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Ad-Duhâ, louange à Allah !

[1460] *Fath Al-Bârî* (11/276), Muslim (2/726).
[1461] Muslim (2/730).
[1462] Al-Qurtubî (20/100).
[1463] Al-Baghawî (4/500).
[1464] Abû Dâwud (5/157), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (6/87).
[1465] Abû Dâwud (5/159).